



- 2 > Brève AFPA
- 3 > Éditorial
- 4 > Éducation
- 6 > Formation professionnelle
- 8 > Insertion des jeunes
- 10 > Sup - Recherche
- 12 > Sentinelles du travail
- 14 > Laïcité
- 15 > Éducation populaire
- 16 > International
- 18 > Négociations européennes
- 21 > Retraités
- 24 > Pub GNP

[www.ferc.cgt.fr](http://www.ferc.cgt.fr)

Email : [ferc@cgt.fr](mailto:ferc@cgt.fr)

# Mobilisation à l'AFPA

## La journée d'action du 22 novembre de l'AFPA s'est traduite par une mobilisation exceptionnelle :

- 3 000 salariés présents à la manifestation de Paris (soit le tiers des effectifs de l'Association !),
- près de 65 % de grévistes (avec, dans certaines régions et certains établissements, des participations record),
- des Centres bloqués dans plusieurs régions,
- un fourmillement d'initiatives locales,
- plus de 10 000 signatures en une semaine sur la pétition de soutien et, partout, de larges échos dans les médias.

## L'appel unitaire des 6 organisations syndicales CGT, CFDT, FO, SUD, CGC et CFTC de l'AFPA a été un succès sans précédent.

Cette initiative a également vu des stagiaires de nombreuses régions agir aux côtés des personnels :

- participation à la manifestation de Paris,
- signature d'une pétition spécifique.

Par ailleurs, c'est toute la CGT qui était présente ce 22 novembre à la manifestation avec les salariés de l'Association : les militants de la CGT AFPA, très nombreux, et, à leurs côtés, Maryse DUMAS, membre du Conseil d'orientation de l'AFPA, pour la Confédération, ainsi que Richard BERAUD, secrétaire général de la FERC-CGT.

À l'issue de la manifestation à Paris, une délégation des six syndicats a été reçue à Matignon par des représentants du Cabinet du Premier Ministre et de celui du Ministre de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Les représentants du gouvernement ont insisté sur leur " attachement à une AFPA nationale " (affirmation qui a son importance à quelques mois du futur Acte III de la décentralisation), mais il n'a été possible de connaître ni les contours ni les missions de cette AFPA nationale.

Les représentants du gouvernement ont réaffirmé, comme en juin et en juillet, que le gouvernement ne " laissera pas tomber l'AFPA ", mais aucune décision précise n'a été annoncée pour concrétiser cet engagement. Rien, en particulier, sur notre demande pressante de permettre aux demandeurs d'emploi de bénéficier plus nombreux d'une formation qualifiante, malgré l'urgence sociale...

Les représentants du gouvernement ont fini par indiquer que des décisions seraient annoncées avant la fin de l'année et le principe a été convenu d'un rendez-vous d'ici 2 ou 3 semaines avec le Ministre de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Rien ne justifie des hésitations et des blocages qui n'ont que trop duré. Le gouvernement doit rompre enfin, et rapidement, avec la politique engagée par SARKOZY, sous peine de mettre en échec tout projet de refondation de l'AFPA et d'hypothéquer gravement le droit à la formation qualifiante pour les demandeurs d'emploi et les salariés qui en ont le plus besoin.

L'ampleur de la mobilisation de cette semaine constitue un événement majeur, dont le gouvernement devra tenir compte, surtout dans le contexte de crise sociale aiguë que connaît le pays.

Raison de plus pour que les salariés de l'AFPA continuent à faire entendre leurs exigences !

## Vertu de la sociale-démocratie !

**L'**accord, trop longtemps gardé secret par le premier ministre, signé entre le gouvernement et Arcelor Mittal pour la préservation du site de Florange est symptomatique de la politique d'un gouvernement qui, au nom d'un modèle social-démocrate qui ne participe pas à notre histoire collective, tente de se ménager le patronat tout en faisant mine d'entendre les salariés.

Ainsi, si Arcelor Mittal s'est engagé à investir 180 millions d'euros à Florange, seuls 53 millions seront consacrés à des investissements stratégiques... et encore sans échéancier ce qui ne permet pas de garantir la pérennité de l'entreprise.

Pire, l'aciériste n'exclut pas de supprimer un certain nombre de postes et ne s'engage sur rien en ce qui concerne les quelques 500 intérimaires employés jusqu'alors sur le site. Marché de dupes conclu sur le dos des salariés, si rupture avec le gouvernement précédent il y a, elle ne porte que sur la méthode... ce qui ne saurait répondre aux attentes des salariés.

Il est vrai que le gouvernement n'en est pas à un reniement près. Alors qu'il y a encore quelques mois il proposait aux organisations syndicales de "trouver des leviers pour que le CDI demeure ou redevienne la forme normale d'embauche, la modulation des taux de cotisation chômage selon le contrat pouvant être une piste" le Medef, fort de ses premiers succès ("Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi" par exemple) profite de l'ouverture des négociations sur la sécurisation de l'emploi pour proposer une flexibilité à travers la généralisation des

contrats de projets et les CDII, le contournement des procédures de licenciement, la généralisation des accords dits "compétitivité emploi"...

Dans nos champs d'intervention, la politique des petits pas est aussi engagée sans pour autant que les salariés voient se dessiner des horizons prometteurs. Ainsi, au soir de la journée d'action des salariés de l'Afpa, seule était garantie la certitude que des décisions seraient prises avant la fin de l'année ! De son côté, le ministère de l'éducation nationale annonce un quasi statu quo pour les Greta, repousse à plus tard l'étude de la situation des salariés, ne remet pas en cause la politique de l'appel d'offre, politique mortifère pour les acteurs publics. De plus, reprenant pour partie les propositions combattues en 2003, il se propose de transférer les missions des Cop aux régions... en attendant la présentation d'une loi d'orientation qui, telle qu'elle se dessine, risque de ne pas cor-

*“ les salariés ne voient pas se dessiner des horizons prometteurs ”*

respondre aux attentes des personnels.

C'est la même absence de prise en compte des revendications des salariés qui domine au ministère des sports depuis six mois, au MESR qui toilette quelque peu la LRU pour une nouvelle loi dont on sait déjà qu'elle ne répondra ni aux besoins des étudiants ni aux intérêts des personnels.

Dès lors, une réponse d'envergure est nécessaire pour infléchir les choix du gouvernement qui semble davantage préserver les intérêts du patronat au détriment des salariés.

► Par Richard Béraud

## Éducation : une réponse à la crise...

Si le rapport " Regards sur l'Éducation 2012 " de l'OCDE pointe que, quel que soit son niveau d'instruction, " aucun groupe d'individus ou pays n'est à l'abri des effets de la crise mondiale ", il confirme que cette dernière contribue à approfondir les inégalités entre les personnes les mieux formées et celles les moins qualifiées. Ainsi, entre 2008 et 2010, le chômage s'est accru de 4 % pour les populations ayant un niveau de formation inférieur au 2ème cycle de l'enseignement secondaire, contre 1,4 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur. De même, l'écart salarial s'est accru de 9 % entre ces populations au cours de cette période.

Dans nombre de pays de l'OCDE, la crise n'a pas freiné l'investissement public et privé dans l'éducation. La prise de conscience des bénéfices obtenus par l'élévation du niveau de formation, estimé à 3 fois le montant de l'investissement public consenti initialement, explique cette situation pour le rapporteur. Par ailleurs, le rapport souligne quelques grandes tendances : la plupart des États ont privilégié la petite enfance - plus des trois quarts des enfants de 4 ans sont inscrits dans des programmes d'accueil spécifiques - et la participation des femmes à l'enseignement supérieur s'est accrue de 9 % en cinq ans...

En revanche, il alerte sur le fait que **l'égalité des droits reste un défi important** pour l'ensemble des pays de l'OCDE qui devraient aussi se soucier de l'augmentation du nombre de jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni en formation, ni en activité.

**Quelle est la situation de la France dans ce contexte ?** Elle a rattrapé son retard en matière d'éducation scolaire. Aujourd'hui, 84 % des adultes de 25 à 34 ans sont titulaires

d'un diplôme égal ou supérieur au deuxième cycle du secondaire (CAP au baccalauréat). De même le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur a augmenté de manière significative au cours des 30 dernières années, mais la proportion de titulaires d'un doctorat reste inférieure à la moyenne de l'OCDE.

Ces progrès ne peuvent masquer la diminution (5% entre 1995 et 2010) du taux de scolarisation des 15-19 ans en France, à la différence de ses voisins, 71% de ces jeunes non scolarisés étant le plus souvent sans emploi ou inactifs.

De même, la population des 20 à 24 ans au chômage et ayant un niveau de formation inférieur au CAP est supérieure de 9 points à la moyenne des pays de l'OCDE.

Enfin, les élèves scolarisés après 25 ans sont aussi moins nombreux en France. En moyenne, le pourcentage de jeunes adultes de 25 à 29 ans qui sont en formation représente 16% contre seulement 4% en France.

Cette situation s'explique bien évidemment par les choix budgétaires conduits ces dernières années par les gouvernements. Ainsi, si la France investit plus de 6% de son PIB dans l'éducation, entre 2000 et 2009 **l'augmentation des dépenses pour l'enseignement scolaire a été inférieure à 10%**, à la différence de ses voisins où ces dépenses ont progressé de 16%.

En revanche, l'investissement a été beaucoup plus important dans l'enseignement supérieur, la France réussissant, malgré tout, à contraindre la part du financement privé dans ce domaine (17%) à la différence des autres pays de l'OCDE où elle représente 30 %.

Ainsi, plus encore que chez nombre des pays membres de l'OCDE, la France doit mener une politique volontaris-

te en matière d'égalité des droits à l'éducation et à la formation pour ne pas abandonner une partie de la jeunesse et se donner les moyens de favoriser l'accès de tous aux formations supérieures.

### Quelles perspectives demain ?

L'éducation est affichée comme une des priorités du nouveau gouvernement, les budgets 2013 de l'enseignement scolaire et, dans une moindre mesure de l'enseignement supérieur - intégré dans la mission recherche et enseignement supérieur qui prend en compte la quasi totalité des dépenses de recherche civile de l'État - en sont d'ailleurs la traduction dans un contexte d'austérité renforcée, d'une prévision de croissance du PIB de 0,3%, qui ne sera atteint ni pour l'exercice budgétaire en cours, ni même pour le prochain et enfin d'une inflation annoncée de 1,7%.

Si ces budgets répondent, par les actions priorisées, aux objectifs définis par le rapport de l'OCDE, mais aussi à la " Stratégie 2020 " définie par l'Union européenne et qui entend consacrer 3% du PIB à la recherche, au développement et à l'université, **certains choix sont en contradiction avec nos revendications notamment en ce qui concerne l'université.**

En rupture avec les politiques précédentes l'effort, dans le premier degré, porte sur la scolarisation des moins de trois ans notamment dans les zones d'éducation prioritaire. Il s'accompagne de la relance de la politique de prévention et de traitement des difficultés scolaires (RASED notamment) et de la volonté d'installer plus de maîtres que de classes dans les secteurs les plus fragiles.

La réalisation de ces objectifs passera par la création de nouveaux emplois d'auxiliaires de vie scolaire et la pro-

fessionnalisation de ceux chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Cet accent mis sur les zones les plus fragilisées se retrouve au collège, révision des dispositifs d'éducation prioritaire (le dispositif ECLAIR devrait être repensé) mais aussi, plus largement, mise en place de dispositifs pédagogiques adaptés à l'hétérogénéité des publics mais aussi au **lycée professionnel malheureusement encore présenté comme la réponse au décrochage scolaire**. Malgré tout retenons la volonté du gouvernement de développer les lycées polyvalents et de mettre en place des réseaux de lycées permettant de rompre avec une logique de concurrence.

Du côté de l'université, l'objectif de porter à 50 % d'une classe d'âge le taux de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur est réaffirmé. Il s'inscrit d'ailleurs dans la " Stratégie 2020 " qui souhaite améliorer les niveaux d'éducation en portant à 40% la proportion des personnes de 30 à 40 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur.

Ainsi, dans le cadre de la réussite en licence, les moyens supplémentaires ouverts aux établissements doivent permettre d'améliorer les conditions d'accueil, d'aide et d'encadrement des étudiants, de développer les services d'orientation et d'insertion, et de renouveler, à l'initiative des établissements, l'approche pédagogique dans certaines filières. Ce faisant, le ministère feint d'ignorer qu'avec le dispositif sélectif - via internet - " d'admission post-bac ", le choix de l'université est pour beaucoup un choix par défaut, le seul qui reste possible. Ce qui influe forcément sur les résultats et la réussite en licence.

Mais si la formation à une discipline permettant la poursuite de l'enrichissement des savoirs de l'humanité, mission principale de l'université - aujourd'hui encore - construite sur le modèle

d'un enseignement adossé à la recherche est évoquée, c'est bien la mission d'insertion professionnelle qui est privilégiée. Cela change la nature de l'enseignement supérieur dans les universités.

La professionnalisation des études universitaires appelle à la participation des acteurs du monde professionnel à la conception, au fonctionnement et à l'évaluation des cursus ainsi que l'introduction en leur sein d'unités d'enseignement professionnelles. Ceci n'est pas sans poser problème dès lors que le parallèle est établi avec une demande des entreprises pour leurs salariés ou du service public de l'emploi pour les demandeurs d'emploi de formations courtes, d'adaptation au poste de travail ou à l'évolution des métiers qui ne sont pas forcément diplômantes.

Le niveau doctorat tend à se structurer autour de pôles d'excellence en recherche associant universités, écoles publiques ou privées mais aussi grands organismes de recherche, CHU... La volonté de privilégier les politiques de site, dans la continuité du gouvernement précédent est affirmée, de même que le développement des PRES et de leurs relations avec les pôles de compétitivité.

Ces choix politiques s'appuient sur une responsabilisation accrue des opérateurs publics de l'enseignement supérieur qui passe par la globalisation de leur subvention pour charge de service public en l'étendant à la masse salariale des personnels titulaires.

Or, les vagues successives de passage des universités aux RCE ont laissé un grand nombre d'entre elles dans une situation financière désastreuse ce que reconnaissait il y a peu Geneviève Fioraso en dressant le constat qu'un quart des universités connaît de graves difficultés financières, conséquence de l'obligation de gestion de la masse salariale de leurs agents dans une situation où celle-ci ne correspond jamais au plafond d'emploi notifié par l'État.

Mais, alors que ce sont près de 110 millions d'euros - correspondant au gel des crédits du précédent gouvernement et au financement de l'évolution de la carrière des agents, ce qui a conduit les établissements à bloquer 1500 postes et à piocher dans leurs fonds de réserve - que réclament les universités, le niveau de subvention que les établissements percevront résultera d'une contractualisation avec l'État. Celle-ci s'établira sur la base d'une évaluation faite par l'AERES qui prendra en compte la valeur ajoutée des établissements en matière de réussite en licence et au DUT, le nombre de diplômés de master, le nombre de doctorats délivrés dans l'année, la notation des unités de recherche !

Des désaccords profonds apparaissent donc entre nos revendications et les priorités affichées des budgets de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur et de la recherche en matière d'éducation. Pour autant, on ne peut faire l'impasse sur les créations d'emplois qui vont au-delà des remplacements de tous les départs définitifs en retraite : ainsi 11 476 ETP sont créés en terme budgétaire pour l'enseignement scolaire, 500 postes supplémentaires sont créés pour les personnels non enseignants, 876 ETP pour l'enseignement privé.

Pour le supérieur, 1 000 emplois (330 emplois de personnels administratifs, 220 emplois de PRAG et 450 emplois d'enseignants chercheurs) sont créés dans les universités. Mais ces emplois supplémentaires sont exclusivement financés par la poursuite de la Révision Générale des Politiques Publiques qui ampute les emplois de bien d'autres ministères, jugés par ce même gouvernement moins prioritaires.

De même, aucune création d'emploi n'est prévue dans ces budgets qui permettrait d'avancer vers la résorption de la précarité.

# L'insertion des jeunes en panne : quelle approche fédérale ?

***Les salariés du champ fédéral ont dans leur mission l'insertion des jeunes sous trois aspects : insertion professionnelle (formation, qualification, etc.), insertion sociale (emploi, logement, accès aux soins, etc.) et insertion sociétale (culture, émancipation, citoyenneté, etc.). Ce sujet, de nouveau sous les feux de l'actualité, a conduit des camarades des syndicats de la fédération à se réunir pour un premier débat jeudi 15 novembre 2012.***

Engager une véritable politique en faveur de la jeunesse demeure un enjeu majeur, d'autant plus que les politiques menées par tous les acteurs publics (l'Etat et les collectivités territoriales) laissent de nombreux jeunes sur le bord du chemin : baisse des subventions aux associations de l'éducation populaire, RGPP et suppression de postes de fonctionnaires, loi LRU, empilement de dispositifs sensés faciliter l'insertion des jeunes sans évaluation des dispositifs antérieurs, incohérence des politiques publiques, etc.

Les choix du patronat en matière d'emploi des jeunes amplifient ce constat : recours massifs aux contrats précaires aux faibles rémunérations et exonérés de cotisations sociales, déqualification, licenciements et faiblesse des embauches durables, etc.

Ces mesures amènent les jeunes à déconsidérer le travail parce qu'il y a confusion avec le cadre d'emploi dégradé qu'on leur propose.

Tous les signaux montrent que l'insertion des jeunes est en recul ces dernières décennies. Pour 2012, le Bureau International du Travail dénombre 75 millions (12,6%) de jeunes au chômage dans le monde, soit 4 millions de plus qu'en 2007, avec des hausses importantes dans l'UE. En France, 24 % des jeunes de moins de

25 ans (37 % pour les jeunes sans qualification) sont au chômage, ce qui fait du chômage des jeunes Français l'un des plus élevés d'Europe (19,7 %). En France, 20,2 % des jeunes de 16-25 ans vivent en-dessous du seuil de pauvreté (880 euros par mois), contre 13 % de l'ensemble de la population. Pourtant ce ne sont ni les acteurs ni les dispositifs qui manquent, mais le constat est accablant.

Le lien entre origine sociale des parents et résultats scolaires des enfants est marquant. Tous les acteurs s'accordent sur le rôle primordial de l'Ecole (de la maternelle au lycée), tout en pointant la fin de son rôle d'ascenseur social. Elle deviendrait même plutôt un descenseur social, reproducteur d'exclusion, dans une société bâtie sur l'argent et l'individualisme, destructrice des liens sociaux. Pourtant cet ascenseur social donnait tout son sens à l'école, au-delà de l'apprentissage de la socialisation chez les jeunes.

La cohésion de la cellule familiale est également l'une des clés de l'insertion réussie, même si les parents semblent globalement se désengager. Mais comment exiger de parents malmenés par une société où l'argent a relégué l'humain au second plan (chômage, statuts dans l'emploi dégradés, licenciements financiers, etc.) qu'ils posent un cadre familial structuré et adossé aux valeurs de la République ?

Les actes de violence se multiplient à l'école, y compris venant des parents. Mais l'école ne porte-t-elle pas une part de responsabilité ? Après avoir fait miroiter la démocratie (conseils de vie lycéenne, conseil d'école avec les parents, conseil d'administration, etc.), les parents sont en réalité plutôt exclus de la vie scolaire de leur enfant, souvent par incompréhension. Certes, ils ne doivent pas entrer sous n'importe quel prétexte dans l'école, mais ils doivent pouvoir, lorsqu'ils le souhaitent, en être acteurs.

Les différences d'origine sociale sont de plus en plus prégnantes à l'école. Là où la mixité sociale fonctionnait, l'Etat a mis fin à la carte scolaire, ghettoïsant plus encore certains établissements. L'uniforme (la blouse) permettrait-il de gommer cet affichage de l'argent ? Les familles modestes ont tendance à prioriser la tenue vestimentaire de leur enfant, le dernier téléphone portable, etc. parce que ce sont, à leurs yeux, des moyens d'insertion sociétale.

La formation est un pilier fondamental de l'insertion, avec un focus particulier sur la formation initiale : l'accès à un emploi stable reste moins fréquent pour les moins diplômés. Parmi les chômeurs sortis depuis 5 à 10 ans du système scolaire, 30 % sont des non-diplômés du secondaire. Le nombre de sorties du système scolaire sans quali-

fication a diminué de manière continue depuis les années 1970. Mais si le nombre d'élèves sortant de l'enseignement secondaire sans diplôme a baissé, la situation de ces jeunes sur le marché du travail s'est en revanche dégradée en raison de la hausse générale des qualifications et de compétences requises pour occuper un emploi.

C'est donc là un véritable enjeu que de doter les jeunes de qualifications transversales qui permettent une adaptation aux évolutions du marché du travail. Or, le patronat a tendance à exiger de l'Education Nationale une adaptabilité aux postes -pourtant à sa charge- sans pour autant satisfaire la demande d'emploi des jeunes.

Les structures d'insertion des jeunes en situation de rejet scolaire ont de moins en moins de moyens.

Les GRETA comme l'AFPA offrent des formations diminuées suite notamment à la mise en concurrence de ces structures publiques entre elles et avec les officines de formation privées, pour cause de rentabilité exigée. Les structures d'accueil périscolaires (garderie, étude, centres de loisirs, colonies de vacances) sont devenues plus coûteuses pour des familles modestes exclues des aides familiales.

L'insertion des jeunes, généralement au centre des priorités gouvernementales depuis les années 1970, est un processus complexe en raison de sa nature multidimensionnelle. De nombreux dispositifs et structures sont chargés d'accompagner les jeunes, de leur permettre de décider eux-mêmes de leur orientation -dont on sait qu'elle joue un rôle clé en matière de trajectoire des jeunes- et des conditions de leur entrée dans la vie professionnelle.

Le Conseil Economique et Social français pointe, dans un avis de 2008, les

carences du système d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle, et notamment l'absence d'un service public d'orientation qui aurait dû permettre de lier les dispositifs mis en place par l'Éducation nationale et ceux auxquels les jeunes ont recours à leur sortie du système scolaire.

Cette absence de lien fait que certains jeunes échappent à toutes formes d'orientation post-scolaire alors que celle-ci devrait être présente tout au long du processus d'insertion : depuis le choix de la filière jusqu'à la réorientation pendant la vie active, sans oublier les choix successifs en cours d'études (acquisition de qualifications correspondant à des métiers) ni l'éclairage professionnel en fin d'études avant l'insertion.

Des propositions émanent de ce groupe de travail fédéral et demandent à être retravaillées et appropriées par les structures fédérales pour aider à la construction de repères revendicatifs



fédéraux et donc transverses, conservant toujours ce double objectif : réussir l'insertion des jeunes et améliorer les conditions d'emploi des salariés.

Pour ce qui concerne la formation initiale, il est indispensable de travailler le coût de l'école (inscription, fournitures y compris équipement informatique à domicile, etc.), celui du péri-scolaire (restauration scolaire, aide aux devoirs, centres aérés, colonies de vacances, etc.) tout en réaffirmant le caractère gratuit de l'École.

Mais, au-delà du seul coût, il faut conduire une réflexion sur les objectifs que l'on assigne à cette École : comment insérer tous les enfants dans la société et gommer les inégalités ? Quelle formation des enseignants pour quels buts ? Quelles conditions de travail leur crée-t-on pour y parvenir ? Comment faire adhérer les trois partenaires de l'École que sont les enfants, les parents et les professionnels à un projet éducatif individualisé et bâti avec et pour le jeune ?

Faut-il, à l'heure d'une violence à l'école exacerbée, sanctuariser l'école ou, à l'inverse, tenter de faire travailler ensemble les acteurs de l'insertion des jeunes (parents et professionnels autour du jeune lui-même) ?

Faut-il créer un service civique, autour des valeurs citoyennes et républicaines, dont la vocation serait avant toute chose la prévention et l'insertion sociale ? Il permettrait à chaque jeune de passer son permis de conduire, d'avoir un bilan médical complet et d'être dépisté pour l'illettrisme.

Ce sont là les quelques pistes qui se dégagent du groupe de travail fédéral sur l'insertion des jeunes, au-delà des revendications spécifiques à ne pas négliger, et qui nécessitent d'être approfondies et débattues dans nos structures.

# La CGT au congrès de l'ARF : Lyon 18 et 19 octobre 2012

***La CGT a répondu à l'invitation de l'ARF à son congrès annuel. Le contexte de l'annonce par le gouvernement de la future loi de l'acte III de la décentralisation, les exigences de certaines régions en la matière donnaient à ce rendez-vous une importance cruciale.***

***Le comité régional de Rhône Alpes, l'UD du Rhône et nombre de syndicats notamment de la FERC (éducation, Greta, afpa...) ont, à cette occasion, organisé une belle mobilisation à l'entrée du congrès portant le besoin de profonds changements pour les services publics.***

Dans une adresse aux élus régionaux, la CGT a rappelé que l'orientation et la formation nécessitent des financements pérennes, assurant un grand service public national aux complémentarités régionales. Il faut mettre fin à la marchandisation de la formation professionnelle (la logique d'appels d'offre pour la formation continue et la sous-traitance pour l'apprentissage par exemple).

Reçus par deux présidents de région, la délégation a affirmé " la nécessité de renforcer les services publics nationaux en territoire ". Au sujet de leurs compétences en matière de formation professionnelle, les présidents de région ne veulent pas seulement être les " payeurs ". Ils souhaitent avoir un droit de regard sur la gestion des acteurs de la formation par exemple.

L'enjeu pour la CGT sera donc de donner du corps à notre projet revendicatif d'un grand service public national d'orientation, de formation, de certification et de l'emploi à déclinaison régionale fondé sur la coopération entre prescripteurs, financeurs et organismes complémentaires de formation, mais aussi d'orientation, d'insertion, d'emploi, de l'école...

La première partie du débat de la table ronde intitulée " *Vers un service public régional de l'orientation, de la formation et de l'emploi* " portait plus spécifiquement sur la question de l'emploi et des besoins en formation des chômeurs.

La CGT\* a insisté sur un point fondamental qui doit être l'angle de toute réflexion en matière de Formation professionnelle initiale comme continue : elle ne se réduit pas à l'insertion et donc à l'emploi, elle doit avant tout être en capacité d'exercer sa principale mission d'émancipation des femmes et des hommes.

C'est pourquoi même s'il y a une urgence sociale à former massivement les privés d'emploi, cela ne peut se faire au détriment de la formation tout au long de la vie ou en ce qui concerne la jeunesse au détriment des moyens attribués à l'éducation, à la formation initiale professionnelle. Il faut sortir de toute logique de concurrence entre les jeunes, usagers, salariés, privés d'emploi et entre les organismes qui interviennent auprès d'eux.

Il faut ainsi rouvrir le débat sur les moyens et le financement afin que la FP puisse répondre aux énormes besoins de lutte contre l'illettrisme, de formation des jeunes en décrochage

scolaire, de formation des salariés et notamment dans le cadre de la GPEC territoriale en lien avec l'évolution de la pyramide des âges.

Elle doit aussi répondre aux besoins spécifiques des territoires en matière de qualification et de certification des salariés face au défi de la ré-industrialisation ou de la transition énergétique. Elle doit permettre aux salariés une meilleure maîtrise dans la construction de leur formation continue et pour cela l'enjeu de la participation des organisations syndicales au plan de formation dans les entreprises est essentiel. S'ajoute, comme l'a d'ailleurs réaffirmé le président de la Région Limousin JP Denanot, la nécessité de maintenir la chaîne " orientation, formation professionnelle et emploi " pour qualifier car " *la puissance d'un pays dépend avant tout de la qualification des femmes et des hommes* " avant toute considération financière.

Les questions de décentralisation, de gouvernance, de compétences larges ou exclusives ont émaillé la suite des débats. Sans entrer dans un débat simpliste entre Jacobins et Girondins, la CGT a affirmé qu'il faut sortir du slogan " plus proche et plus efficace ", ce n'est pas toujours vrai et l'opposition Nation/Territoires de proximité peut même se révéler dangereuse.

Ainsi, en matière de politique de l'emploi il y a nécessité de mettre à plat des réformes opérées par le précédent gouvernement notamment la fusion catastrophique ANPE/ASSEDIC à laquelle s'est ajouté le transfert des Psycho de l'AFPA. Tout cela a créé beaucoup de désorganisation, de la souffrance au travail par la perte de sens de leurs missions pour les personnels.

Force est de constater que Pôle Emploi ne répond aujourd'hui ni aux attentes des privés d'emploi ni aux besoins des entreprises. J. Basseres, directeur général de Pôle Emploi, reconnaît en partie les difficultés et n'est pas favorable à la décentralisation de l'emploi mais à la déconcentration. Il a cité d'ailleurs l'Allemagne, Etat décentralisé par essence, qui garde pourtant au niveau fédéral tous les leviers de la politique de l'emploi. À l'opposé, A. Rousset, président de l'ARF a poussé le trait en déclarant la quasi fin de la République Une et Indi-

visible et la nécessité d'aller vers l'exemple allemand des Länder.

La position de nombreux présidents de région d'accélérer la régionalisation en lien avec une intégration européenne qui se construit à Bruxelles était particulièrement attendue dans le débat de la formation et de l'emploi. Les régions revendiquent à la fois des compétences exclusives, une autonomie fiscale et financière notamment par une plus grande maîtrise des fonds sociaux européens, ce que le Président de la République leur a promis lors des états généraux de la démocratie territoriale en octobre dernier.

Les régions revendiquent également la production de normes régionales en complément ou à la place des normes nationales définies par la Loi.

Pour la CGT, c'est un risque très concret d'attaque contre le droit du travail, la norme nationale doit rester la règle même si des accords régionaux peuvent l'améliorer.

Pour autant, plusieurs intervenants ont rappelé que le dialogue social étant inégal selon les régions, des règles doivent être définies au niveau national pour agir en proximité. Il a par ailleurs été rappelé que " le contrat doit être opposable devant un tiers, c'est à dire la loi et l'intérêt général, devant qui chacun pourra répondre ". Catherine Barbaroux\* affirme aussi que " plutôt que de créer des normes en région, il faut faire vivre les accords sociaux, trouver des solutions opérationnelles dans le partenariat et la négociation ".

Au sortir de ce congrès, il est apparu que le projet de décentralisation - ses modalités, son périmètre- restait encore bien incertain et divisait gouvernement et collectivités territoriales.

Ainsi, Marylise Lebranchu, ministre très décentralisatrice, a annoncé en conclusion du congrès le report de la loi de décentralisation en 2013, Michel Sapin et son ministre T. Repentin plus " déconcentrateurs " laissant entendre depuis que les décisions n'étant pas arbitrées une mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation ne peut être envisagée avant 2014.

Profitons de ce temps pour en faire comprendre les enjeux et porter nos revendications CGT auprès des salariés de nos secteurs notamment.

*\* Thierry Lepaon, membre de la direction confédérale, responsable du collectif confédéral de la formation professionnelle et président du groupe CGT au CESE, s'est exprimé pour la CGT. Participait également à la rencontre Luc Paboeuf, président du CESE d'Aquitaine, ancien secrétaire de l'UD CGT de Gironde.*

*\* Présidente de l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie).*



## Enseignement supérieur et recherche face à la décentralisation

**Le 4 décembre 2012, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), organe parlementaire constitué à parité de députés et sénateurs désignés à la proportionnelle des groupes politiques, organisait une audition publique pour tirer les conclusions législatives et réglementaires des assises organisées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).**

L'OPECST qui se veut être l'interface entre le législateur et les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche a présenté cette journée comme l'aboutissement des assises organisées par le MESR.

Avec l'objectif affirmé de rétablir la confiance avec la communauté scientifique et universitaire, le gouvernement s'est donc efforcé de donner à ce qu'il présente comme une concertation très large toutes les apparences d'un large dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés.

Dans ce contexte, noyées au milieu d'expressions de toutes natures, la parole des personnels et la voix des organisations syndicales qui les représentent avaient fort peu de chances d'être audibles et cette expression s'en est trouvée très minorée.

Par contre, la voix de l'organisation des dirigeants des établissements universitaires - la Conférence des présidents d'université (CPU) - était omniprésente, autant dans les instances d'organisation et de pilotage de ces assises qu'au niveau des intervenants et contributeurs. Singulière façon de concevoir le dialogue et la concertation quand on met les représentants de l'organisation des chefs d'établissements en situation de formuler tout à la fois les questions et les réponses.

### **Les enjeux de la loi d'orientation à venir**

L'objectif assigné par la ministre au Comité de pilotage était sans ambiguïté : apporter des correctifs à la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU). Les assises avaient donc mission de ne rien défaire de fondamental de ce qui a été mis en place par le gouvernement et les ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche précédents. Il fallait aussi donner la possibilité à certaines organisations syndicales d'intégrer l'action gouvernementale et de se mettre en situation de cogestion. L'objectif est également de légiférer pour poursuivre et avancer dans la voie de la privatisation et de la régionalisation de l'enseignement supérieur.

Il s'agit en définitive pour le gouvernement et la ministre de maintenir les universités dans le cadre de la loi LRU et du système des Responsabilités et compétences élargies (RCE) imposant la gestion de la masse salariale directement par les établissements, dont nous savons qu'il est à l'origine du déficit budgétaire des universités.

En effet, le gouvernement ne confère jamais aux universités la masse salariale suffisante correspondant à leurs plafonds d'emplois. Ce qui instaure un processus de fabrication mécanique

du déficit des universités analogue à celui de la création artificielle de la dette des États auprès des banques privées d'affaires et de spéculation. Les RCE, c'est-à-dire la gestion de la masse salariale par les établissements, créent et nourrissent le déficit, fragilisant ainsi le système universitaire qui est alors plus que mûr pour se voir proposer de nouvelles formes de contractualisation entre l'État qui se désengage et de nouveaux partenaires prêts à s'engager. La décentralisation apparaît alors comme un remède à la crise, au déficit et au désengagement de l'État.

D'une manière générale la décentralisation est un outil fondamental qui constitue une façon sournoise pour l'État de "ventiler sa politique d'austérité", en la faisant prendre en charge par tous les opérateurs à tous les niveaux institutionnels. En se désengageant, l'État ouvre la voie à l'externalisation de ses services (publics). Toutes les collectivités territoriales (communes, intercommunalités, département et régions) ont souffert du transfert des compétences de l'État en leur direction, sans que celles-ci ne s'accompagnent des moyens suffisants pour leur exercice. Le pacte budgétaire européen va percuter de plein fouet ces mêmes collectivités territoriales, soumises à la même règle d'or et placées sous tutelle au même titre

que les États. Elles devront se plier à la " police financière et fiscale " incarnée par le futur haut-conseil des finances publiques, nouvelle institution chargée de faire respecter l'austérité érigée en dogme permanent.

### **Une pièce maîtresse dans le processus de décentralisation**

C'est donc dans ce cadre précis que s'engage le processus de décentralisation des universités.

\* Cela fait plus de 5 ans que les compétences ont été transférées de l'État vers les universités, en matière d'emplois et de masse salariale (transfert du titre 2 vers le titre 3).

\* Les universités ont acquies une autonomie renforcée et sont donc divisées et en situation de concurrence.

\* Elles sont fragilisées et à la recherche de nouveaux partenariats.

\* Les régions disposant de nouvelles compétences, dont celles de gérer les fonds européens, se montrent particulièrement intéressées par le système universitaire, le font savoir et disposent de moyens financiers qu'elles pourraient mobiliser.

\* Dans le contexte de crise actuelle, les régions également concurrentes entre elles voient dans l'enseignement supérieur et la recherche un vecteur important pour le développement de leur activité industrielle et commerciale, le renforcement de leur visibilité et de leur attractivité.

Les conditions sont donc réunies pour avancer sur les projets de décentralisation/régionalisation des universités en faisant se rencontrer les interlocuteurs pertinents. C'est l'un des rôles qu'ont eu ces assises au cours desquelles on n'a pas manqué de se demander comment " *redéfinir l'organisation nationale et territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche* ".

On a pu constater, lors de l'audition organisée par l'OPECST, comment le concept libéral d'" État stratège " était largement intégré par les participants pour justifier le transfert des responsabilités et compétences de l'État vers les écosystèmes locaux.

Ce concept d' État entrepreneurial qui gère désormais tout au moyen de contrats d'objectifs et de moyens permet de démanteler méthodiquement l'ensemble des Services publics.

Les principes républicains d'égalité entre les territoires ou d'égalité d'accès à la culture, à l'éducation et à l'enseignement supérieur pour tous les citoyens quelles que soient leurs origines géographiques et sociales sont oubliés. On impose aux opérateurs, par le contrat, des modes de gestion basés sur le résultat et la performance. Ce qui aura pour conséquences un accroissement des inégalités sociales et de la désertification des territoires.

Dans le même temps, sous la pression du patronat, la mission devient centrale. L'objectif prime sur la réalisation et les conditions de travail qui vont permettre d'accomplir la mission. On veut contraindre le travailleur à être tout entier tendu vers des résultats et des performances au détriment de sa sécurité et de la qualité de son travail.

Le contrat et la mission dans l'enseignement supérieur et la recherche vont permettre de justifier tous les sacrifices. Ils vont accroître le sur-travail et le travail caché, donc la précarité. Ce qui n'est pas sans conséquences sur les personnels.

La réduction de la masse salariale est la seule marge de manœuvre dont disposent les présidents d'université pour rester maîtres de leur politique financière et c'est avec des objectifs d'économies d'échelle que s'est engagée une politique de regroupement tous

azimuts, que ce soit sous la forme de fusions, d'universités fédérales, d'universités confédérales ou de communautés d'universités.

Même si en raison de l'éclatement du Service public d'Enseignement supérieur et de recherche provoqué par la loi LRU, le mouvement est diffus et plus difficilement perceptible, c'est un plan social d'ampleur qui est aujourd'hui à l'œuvre au niveau national.

Les recompositions imposées par la course à " l'excellence " des investissements d'avenir du Grand Emprunt, toujours en cours, tendent vers une régionalisation de l'Enseignement supérieur et de la recherche qui accentueront ce mouvement.

Ce qui n'est pas sans conséquences sur les personnels qui sont de plus en plus fréquemment soumis à des situations de travail pathogène. Les syndicats des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont témoins d'une montée en puissance d'un réel état de souffrance des personnels qui aboutit dans certains cas à des situations dramatiques.

Les directions sont très discrètes sur ce sujet et les médias peu loquaces, mais on est aujourd'hui confrontés à une multiplication préoccupante de suicides de personnels de nos établissements, notamment sur leur lieu de travail, de situations de harcèlement et de souffrances mentales, de déni des droits individuels et collectifs.

Il faudra donc que les rédacteurs de la loi et la représentation nationale qui discutera la future loi n'oublie pas que derrière toutes les restructurations et dispositions législatives ou réglementaires qu'ils imagineront mettre en œuvre, il y a des femmes et des hommes qui veulent continuer à aimer leur travail sans avoir à y sacrifier leur vie.

## Des sentinelles du travail pour qui, pour quoi ?

### *Pourquoi le travail fait-il aussi mal aujourd'hui ?*

La question, elle-même, n'est pas simple à poser, tant le déni est puissant :

- déni des employeurs quant aux conséquences de la maltraitance organisationnelle du travail qui prend ancrage, pour les uns, dans l'intensification du travail et pour les autres, dans la privation de travail.

- déni des salariés eux-mêmes qui craignent d'être mal vus, mal notés...

- déni, trop fréquent, des organisations syndicales elles-mêmes parce qu'elles ont été enfermées dans les seules problématiques de l'emploi, de la mission, de la rémunération, en décalage et au détriment de ce qui caractérise fondamentalement nos réalités quotidiennes dans l'exercice du travail : les conditions de travail.

Ainsi, au nom de ce déni, nous passons beaucoup de temps à perdre de notre vie en tentant de la gagner. Certains en meurent, le plus souvent dans le silence.

#### **Pourquoi en sommes-nous arrivés là ?**

- Parce que l'État employeur a défini et promu un statut (d'agent public, de fonctionnaire, de salarié exécutant une mission de service public...). Statut proclamé d'excellence, valorisé mais statut qu'on n'interroge pas.

En effet, les " missions " de service public sont des dogmes qui s'imposent à tous, qui ne peuvent être discutés : la mission exige abnégation et sacrifice de soi.

- Parce qu'au nom de la mission, le travailleur est sommé d'accepter le déclassement économique.

Telle est la situation dans les métiers de l'Éducation où le travail réel est occulté tandis que la mission brandie, comme un repère, tient le devant de la scène.

- Parce que la mission autorise le sur-travail au nom de l'éthique quelle soit individuelle ou collective.

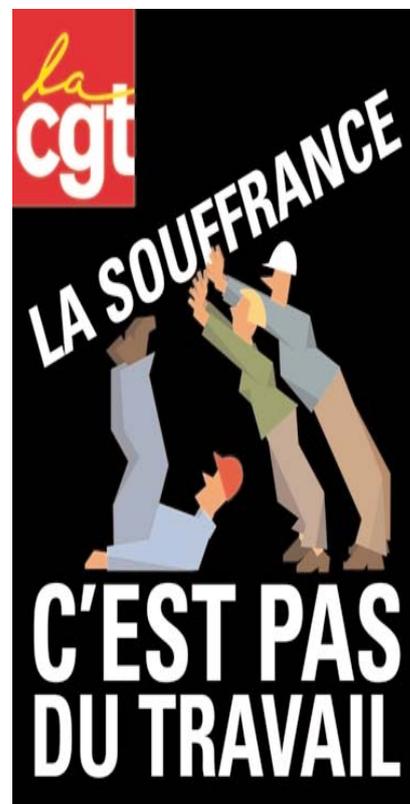
- Parce que la mission est renvoyée à l'individu : il lui appartient personnellement d'assumer toute l'étendue de la mission (pensée comme transcendante, originale et unique). Chacun se retrouve seul à gérer les difficultés sans recul. La solitude est d'autant plus accentuée qu'il n'y a aucun " effet miroir ", aucun lien tissé avec les autres collègues, aucune construction de vision commune des difficultés.

Pourtant, seules la mise en commun (le " nous ") et l'analyse collective des difficultés de travail permettent de trouver le chemin de la construction de la lutte.

Ne pas considérer le travail (celui dont on s'acquitte au quotidien), c'est ne pas considérer les conditions de travail, c'est accepter que le travail soit dévalorisé, méprisé et maltraité.

Cela doit conduire à recentrer le travail syndical, à réfléchir sur les réalités objectives à prendre en compte et à porter les ressentis des travailleurs : il en va de l'efficacité et de l'avenir du salariat, donc de celui du syndicalisme.

C'est là toute la démarche de la FERC, celle du refus de ce déni, du refus d'une pseudo fatalité qui voudrait que tout travail soit indissociable de la souffrance. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de donner corps et substance à ce que la CGT a toujours historiquement et justement revendiqué : la conquête du bien-être au travail, l'émancipation par le travail, les 2 étant étroitement liés au développement des capacités d'intervention des travailleurs, dans la réalisation et la finalité même du travail. Cela nécessite de créer les conditions pour retrouver du pouvoir de penser, de dire et d'agir, de contrôler socialement l'organisation du travail.



**C'est tout le sens de la création de l'Observatoire fédéral des conditions de travail et de ses sentinelles.**

Les sentinelles partent d'un constat et analysent le travail pour mieux le défendre.

La sentinelle veille, témoigne : elle fait " le guet ". Elle concentre son regard sur le travail et photographie ses conditions d'exercice.

- Les sentinelles tirent l'alarme. Ce sont elles qui, par exemple, sortent les suicides de l'ombre (12 connus depuis la rentrée et souvent sur le lieu de travail)
- Elles vont récolter la parole, chaque fois qu'il y a maltraitance sur le lieu de travail parce que c'est le lieu de la multiplicité de l'expression individuelle. Elles entendent, mettent à jour, permettent que les expressions individuelles débouchent en une parole collective, socialisée, qui re-donne sens à l'action.
- Les sentinelles sont des passeurs : elles permettent l'émergence de l'action collective. Elles font le lien entre la parole recueillie et le syndicat comme avec toutes les institutions représentatives du personnel, pour réaffirmer qu'en matière d'amélioration des conditions de travail, des marges de manœuvre existent : il y a un possible syndical à condition de s'organiser pour cela.
- Les sentinelles vont permettre, dans le temps et avec leurs syndicats, de retisser le lien étroit entre travail, emploi, salaires, garanties collectives...

Les sentinelles de la FERC sont déjà une dizaine en quelques mois. Elles disposent d'une fiche d'alerte (représentation matérielle, physique de la parole des travailleurs) qu'elles font remonter à la FERC OFCT (voir ci-dessous).

À partir du mois de janvier, elles disposeront d'un bulletin spécifique, d'un espace sur le site fédéral, d'une réunion annuelle, de divers outils qu'elles pourront faire vivre sur le lieu de travail.



**Observatoire fédéral des conditions de travail**

**Bulletin d'alerte**

**1 - Identifiant**

Lieu de travail :  
Adresse :

Nombre de personnels concernés par le problème :  
Effectif total des personnels :

**Catégories :** Hommes  Femmes   
Jeunes  Personnels de 50 ans et plus

**Statut :**  
CDI  titulaire  Contractuel droit privé   
Contractuel droit public  Stagiaire   
Vacataire  Intérim  CDD  Autre : ...  
Temps plein  Temps partiel

Sentinelle du travail, nom, prénom :

Lancement d'une alerte collective  Syndicat/section...

Autre : ...

Mail de la sentinelle ou référent : ...

**2 - Objet de l'alerte**

Nature :  
Non respect de la réglementation  
Atteinte à la santé  
Mise en danger de la vie d'autrui  
Autre : .....

Explication (1 problème par fiche) :

**3 - Objectif fixés :**

**4 - Actions décidées, en cours ou en projet**

## Questions autour du projet d'enseignement de la morale laïque

**Le ministre de l'Éducation nationale déclare vouloir pour la rentrée scolaire 2013 instaurer des cours de " morale laïque ", " de l'école primaire au lycée ", abordant notamment " le sens de l'existence humaine, (...) qui fait une vie heureuse ou une vie bonne " ainsi que " l'enseignement d'une morale commune qui contribuera à la construction du respect, du vivre ensemble et de la liberté ".**

Peut-on enseigner une morale laïque (concept qui trouve ses sources dans un article de Jean Jaurès " Pour la laïque " paru le 8 juin 1892 dans La Dépêche) assurant la neutralité indispensable durant toute la scolarité, sans tomber dans le double écueil des préjugés courants en matière de morale ainsi que des formules toutes faites issues de l'idéologie dominante ?

Comment éviter le formatage des consciences des élèves, fût-il laïque ? Condorcet déjà en 1791 mettait en garde contre la tentation de " s'emparer des générations naissantes pour leur dicter ce qu'elles doivent croire. "

Qu'est-ce que la morale pour un État ? La morale se définit généralement comme l'ensemble des règles de conduite et des valeurs qui définissent la norme d'une société. De façon sous-jacente, elle repose sur les notions du bien et du mal et induit des jugements subjectifs sur les motivations d'un acte ou d'une action ainsi que sur ses conséquences. L'école peut enseigner ce qui est légal et ce qui ne l'est pas ; par contre il lui sera beaucoup plus difficile, voire impossible, d'enseigner les vertus et les vices, le bien et le mal.

En effet, dans un État de droit, juge-t-on en fonction de la morale ou de la loi ?

Il est nécessaire de rappeler " qu'au nom de la morale ", une loi peut être dénoncée comme " immorale " ou " amoral " par certains groupes de pression (religieux notamment) : voir ce qui s'est passé pour les lois sur l'abolition de la peine de mort, le droit à l'avortement, le mariage homosexuel...

Une morale laïque peut-elle se différencier de la morale en général ? Imaginons un enseignant faisant un cours de " morale laïque " sur le droit au respect des personnes dans la République : les élèves ne sont pas sans savoir que la société dans laquelle ils vivent ne respecte pas la personne humaine ; quand ils voient démanteler un camp de Roms ou des camarades de classe se faire expulser vers leur pays d'origine, quel crédit peuvent-ils encore accorder à ce cours de morale républicaine ? Le respect des personnes dans la République ? Les ouvriers d'Arcelor Mittal n'ont pas été respectés !

L'enseignement des valeurs républicaines qui permettent le " vivre ensemble " revendiqué par le ministre, passe nécessairement par les disciplines telles que l'Histoire, le Français et la Philosophie.

La réflexion doit porter sur les " notions civiques et politiques " : qu'est-ce qu'un État et pourquoi des États ? Qu'est-ce qu'une loi et pourquoi des lois ?

Cet enseignement ne pourra faire l'impasse sur l'élaboration des programmes et leur transmission.

Henri Pena-Ruiz déclare avec raison que " L'École n'a pas à se soumettre à la société du moment ni à confondre l'universel avec le consensus idéologique, souvent régi par l'idéologie dominante. C'est là que réside un défi aux préjugés de l'heure. S'il s'agit d'émanciper, c'est-à-dire d'affranchir de toute dépendance, l'exigence morale authentique doit être solidaire de la lucidité critique ".



Lithographie 1904 - Hatier Tere p 15

## ACCOORD, Ville de Nantes - FERC-CGT : une Convention bienvenue !

***C'est le 1<sup>er</sup> juin 2010 qu'est conclue une Convention tripartite entre l'Accoord, Ville de Nantes (association para municipale s'occupant des centres de loisirs et séjours d'enfants de Nantes) représentée par son Directeur général, Michel Hadjab, la Ferc-CGT, représentée par son Secrétaire général, Richard Béraud et un salarié de l'Accoord, délégué syndical, André Touzeau.***

### De quoi s'agit-il ?

En fait, il s'agit de mettre à la disposition de la Fédération Education-Recherche-Culture, un salarié, délégué syndical, qui pourra, au sein de la Ferc, s'occuper des questions touchant au secteur associatif.

C'est une très bonne chose pour les syndiqués et les personnels de droit privé de notre Fédération, qui peuvent trouver auprès d'un camarade militant connaissant " le terrain " : savoir-faire, conseils pratiques, voire juridiques etc. André trouve d'ailleurs à s'impliquer dans la vie fédérale en animant notre stage " Délégué du personnel / délégué syndical ", en participant aux instances de la Ferc (Commission exécutive) et à divers groupes de travail fédéraux (juridique, formation syndicale...)

La particularité de cette mise à disposition -connue des personnels de la fonction publique où il existe des décharges de service mettant à disposition des syndicats représentatifs un certain nombre de militants-, est qu'il s'agit d'un salarié du privé où n'existait pas encore ce type de " décharge ".

Las ! Changement de Directeur général en septembre 2010 et tentative de dénonciation de cette Convention tripartite par lettre AR de la direction de l'Accoord, le 15 octobre 2010.

Depuis lors, se succèdent procédures juridiques (Tribunal d'Instance, Prud'hommes à plusieurs reprises...) visant à revenir sur cette Convention et à l'annuler.

Celle-ci, dépendant du Code Civil et non du Code du travail ne pourra être invalidée que si les 3 parties se mettent d'accord : ce qui n'est pas d'actualité ! Nous sommes en décembre 2012 et cela tient toujours.

La chose la plus importante, pour le syndicat, est que, profitant de cette affaire, nous avons pu, dans le cadre de la Loi de 2008 sur la représentativité syndicale, initier un avenant à la

Convention collective nationale de l'Animation -l'avenant 140 du 19/12/2011 relatif à la mise à disposition de salarié(e)s précisant les conditions de mise à disposition de ceux-ci.

C'est un grand pas en avant pour l'acquisition de droits syndicaux au sein des entreprises associatives.

Il reste néanmoins une question importante, si ces droits étaient étendus, celle relative au financement de ces mises à disposition. Il faudrait arriver à négocier sur ce sujet, certaines associations étant dans l'impossibilité de faire face à ces " charges " nouvelles.



Stage DP / DS Courcelle 2011

## 8<sup>e</sup> Conférence Internationale sur l'Enseignement supérieur et la Recherche

25-27 septembre 2012 à Buenos Aires

***Tant le rapport d'ouverture de Fred van Leewen que les débats, en séances plénières ou en ateliers, ont rappelé que les orientations prises par les gouvernements de la plupart des pays conduisent à ne plus considérer l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) comme un service public financé par des fonds publics garantissant les libertés académiques.***

Les conséquences sont connues : développement de l'autonomie financière des établissements de Paris à Manille conduisant à une augmentation des droits d'inscription qui laisse un fort potentiel d'étudiants en dehors de l'ESR.

Rappelons ici que si le document politique de l'IE approuvé au Cap en juillet 2011 revendique la gratuité de l'enseignement supérieur, le débat semble perdurer notamment au Québec et cela malgré les luttes récentes des organisations étudiantes.

C'est dans ce cadre que se place le débat sur l'évaluation - volonté de la part de certaines institutions (UNESCO, OCDE...) d'imposer des tests standardisés sans prise en compte des contextes économiques et sociaux - et sur le classement des établissements - il en existe une douzaine - à l'origine de multiples pressions sur les personnels.

Ces classements, qui ne prennent en compte ni les transferts de connaissance et la création de la conscience civique, ni l'impact social et territorial de l'ESR, développent la " culture de la performance " à partir d'objectifs - nombre d'étudiants inscrits, de diplômés...- qui, s'ils ne sont pas atteints, ont des conséquences sur le financement des établissements au risque de voir quelques universités concentrer l'essentiel des ressources économiques.

C'est pourquoi des politiques discriminantes se développent au profit des meilleurs étudiants bien évidemment mais surtout au détriment, selon les États envisagés, des élèves issus des familles les plus modestes, des femmes ou des populations autochtones.

C'est pourquoi aussi on assiste largement au blocage des salaires, à l'augmentation des services, à l'accroissement de la précarité.

Partout dans le monde, les personnels et leurs organisations syndicales, malgré la remise en cause des libertés et des droits syndicaux - diminution des décharges de services, fin du paritaris-

me mais aussi arrestations et assassinats (6 en Colombie pour la seule année 2012) - s'opposent à cette marche à la marchandisation de l'Éducation. De son côté, l'Internationale de l'Éducation multiplie négociations et pressions.

Reste qu'il apparaît nécessaire de gagner en efficacité, des suggestions ont d'ailleurs été avancées pour déployer ou renforcer l'action syndicale notamment la création de mécanismes de diffusion de l'information, la mise en place de coopérations multilatérales, dans un contexte régional, associant les militants pour conduire des démarches politiques partagées.

### L'ESR en Amérique latine : implications régionales et mondiales

**La démocratisation de l'Amérique Latine est liée au développement de l'éducation.**

**Aujourd'hui, les gouvernements cherchent à reprendre le contrôle social et politique des populations d'où les attaques portées contre l'éducation et les syndicalistes qui la défendent.**

**Dans l'ESR les changements sont moins marqués, l'enseignement supérieur étant traditionnellement réservé aux élites.**

**Ainsi, si le Brésil et l'Argentine facilitent l'accès à l'ESR des classes moyennes et populaires, ce n'est pas le cas au Chili où 80 % des universités sont privées et donc inaccessibles à la population.**



8<sup>ème</sup> Conférence internationale  
sur l'enseignement supérieur  
et la recherche  
Buenos Aires  
25-27 septembre 2012

## Quatre questions à O. Freán Hernández

Maître de Conférence à l'Université de Franche-Comté, Oscar représentait la Ferc-Cgt lors de la 8<sup>e</sup> Conférence Internationale sur l'Enseignement supérieur et la Recherche tenue à Buenos-Aires.

### *Que retires-tu de cette première participation ?*

J'en tire un bilan très satisfaisant. Beaucoup de problématiques qui font partie de l'activité quotidienne de la FERC et de ses syndicats ont été évoqués dans les interventions et les débats : celles du financement, de l'augmentation de la précarité, des critères et des conséquences des classements... Cela montre bien que les choix des gouvernements nationaux ne sont que la mise en œuvre d'orientations idéologiques, pour partie soutenues par des organismes internationaux (UNESCO par exemple) qui privilégient la libre concurrence et le capital au détriment des besoins réels de la société.

### *Au-delà des constats partagés des perspectives ont-elles été dressées ?*

La conférence a permis de montrer que des politiques alternatives sont possibles. L'Allemagne et la Norvège ont ainsi supprimé les droits d'inscription à l'université, l'Argentine, le Brésil, mais aussi Cuba, le Venezuela, l'Équateur ont fait le choix d'investir dans les services publics malgré les pressions internationales et des multinationales. Les résultats commencent à être visibles, même si la progression semble trop lente.

### *Ces exemples, qui vont dans le bon sens, ne peuvent masquer les dégradations constatées dans la plupart des États. Comment y répondre ?*

Les réponses aux diverses attaques doivent être globales et concertées. L'internationalisme syndical est plus nécessaire que jamais pour agir ensemble, donner une réponse et proposer des alternatives communes adaptées à chaque contexte.

L'action unitaire conduite à l'échelle internationale doit s'appliquer aussi au plan national ou local, les exemples récents des luttes au Chili et au Québec montrent que l'action unitaire des personnels et des étudiants est la seule garantie de succès de nos mobilisations.

Reste que les réalités syndicales sont très diverses. L'Europe en général, la France en particulier, sont présentées comme des modèles d'action syndicale. Il est vrai que le maintien des libertés syndicales, l'existence d'instances représentatives des personnels, d'espaces de négociations sont perçues comme un exemple à suivre. Ceci peut faire avancer l'action syndicale internationale.

### *Au final, la participation de notre organisation à l'IE te semble-elle importante pour l'activité syndicale ?*

Je considère nécessaire et très important de renforcer l'activité internationale de la FERC et de ses syndicats, qui ne sont guère connus dans l'IE, tant dans le cadre de cette Internationale que dans celui d'échanges bilatéraux permettant de conduire un travail en commun pour faire face aux attaques et aux défis globaux, ou pour des raisons de solidarité pour soutenir et renforcer les syndicats de certains pays qui sont en difficulté ou en situation de faiblesse.

L'unité d'action internationale est fondamentale dans un contexte de lutte contre des orientations idéologiques globales qui imposent presque partout une même politique de marchandisation et de privatisations dans l'ESR.



## Plongée au cœur d'une négociation européenne : cadre d'action pour l'emploi des jeunes

**Face à l'ampleur du chômage des jeunes en Europe (5,5 millions d'entre eux sont sans emploi, le décrochage scolaire est en progression de même que la précarité et la misère), la Commission Européenne a proposé aux syndicats et au patronat une négociation sur l'emploi des jeunes en Europe.**

Si José Manuel Barroso, son président, fait pression pour aboutir vite à des annonces, la commission ne fait toutefois pas preuve d'un engagement réel. Pour preuve la faible rallonge financière accordée par la Commission (20 millions d'€) aux fonds du FSE (30 milliards fléchés sur les huit États où la situation des jeunes est jugée la plus préoccupante).

Le cadre défini en matière de dialogue social européen prévoit que les deux parties (syndicats et patronat) doivent en premier lieu accepter de négocier. En cas de refus l'UE peut recourir directement au Parlement.

Compte tenu de l'enjeu que représente cette question (7 millions de jeunes européens - baptisés NINI - ni emploi, ni formation), la CES a souhaité ouvrir ces négociations, en priorité ce qu'ont accepté Business Europe et l'ensemble du patronat européen qui y voient avant tout des effets d'aubaine en matière d'exonérations, de baisse des salaires, de détricotage du droit et du marché du travail...

Pour preuve, alors que la CES portait la nécessité d'une négociation débouchant sur un accord cadre en vue d'une directive européenne transposable et contraignante, l'opposition du patronat a conduit à ne négocier qu'un accord " cadre d'action " pouvant déboucher sur des recommandations à la commission Européenne, y compris dans le cadre de la préparation du futur paquet emploi prévu en décembre 2012.

Ces négociations se déroulent entre septembre et décembre 2012 et donnent lieu à de multiples réunions structurées en trois périodes : une préparatoire le matin avec les organisations syndicales, une négociation plénière avec le patronat puis un débriefing entre organisations syndicales à l'issue de la journée.

Chaque pays a droit à un négociateur syndical autour de la table (43 au total). Le mandat français est porté par la Cgt qui représente donc tous les syndicats français affiliés à la CES (CGT, CFDT, FO, CFTC).

La délégation des syndicats est conduite par Patrick Itschert, secrétaire adjoint de la CES.

Le fonds commun de la délégation, ce sont les résolutions votées au congrès de la CES d'Athènes en 2011, celles votées en 2012 qui condamnent notamment le TSCG et la politique d'austérité et exigent au contraire un contrat social pour l'Europe. Elle s'appuie également sur plusieurs textes internationaux qui comportent des avancées pour les salariés dont l'accord européen " cadre d'action compétences et qualifications " signé en 2010 et la résolution d'août 2012 de l'OIT...

Ces orientations lient l'ensemble des organisations, elles sont également un point d'appui important pour les négociations françaises en cours tant sur les jeunes que sur la sécurisation du marché du travail. Un point d'étape est fait régulièrement au comité exécutif de la CES et la signature de l'accord lui sera soumis. Notre organisation aura alors à se prononcer comme pour n'importe quelle négociation sociale.

Dès la première journée, la délégation syndicale, après débat, a présenté 4 priorités au patronat : l'accès à la formation en insistant sur l'alternance et les stages, la sécurisation des transitions entre formation et emploi, l'accompagnement dans l'emploi, le maintien et le développement de l'emploi.

La négociation a débuté par une tentative de Business Europe de faire rentrer dans les priorités la déréglementation du marché du travail et de scinder ce qui relève de l'accord (recommandation sans engagement financier) et ce qui doit être du ressort des États membres (services publics, garantie jeunes...). Ainsi, pour le patronat, la négociation devait répondre avant tout aux besoins des entreprises définis par les exonérations de cotisations, le subventionnement, des conditions d'emploi et de rémunération spécifiques pour les jeunes inférieures au droit commun.

Au final, la délégation syndicale a obtenu gain de cause même si elle a dû concéder au patronat une de ses propositions sur l'entrepreneuriat. Pour ce dernier, l'éradication du chômage de plusieurs millions de jeunes passe par un encouragement à la création de micro entreprises, de Start up, de statuts d'auto-entrepreneurs...

Le cadre de la négociation a donc été fixé autour des 4 thèmes suivants :

- \* Éducation, formation, alternance, stages,
- \* Transitions formation emploi et attractivité des entreprises
- \* Emploi : accès et maintien
- \* Favoriser l'entrepreneuriat des jeunes.

Les acteurs de la négociation ont aussi acté le principe du monitoring à la suite de l'accord (3 rapports de mise en œuvre puis 1 de bilan) puis celui du reporting (sur 4 ou 5 ans) afin d'évaluer la mise en œuvre des recommandations dans les 27 pays membres concernés par l'accord.

Les 7 et 8 novembre s'est tenu un séminaire dit de " bonnes pratiques " à partir de ces 4 priorités. Il a été introduit par plusieurs interventions de l'OCDE, de l'OIT, du forum de la jeunesse européenne, d'une organisation rassemblant des étudiants créateurs d'entreprise (JADE). La CES tenait particulièrement à la présentation de la résolution prise par l'OIT en août 2012. La représentante de cette organisation a rappelé la nécessité de créations d'emplois de qualité, condition de la croissance mondiale, la priorité à accorder au règlement de la situation des millions de jeunes sans qualification reconnue et sans emploi, décrocheurs et laissés sans solution dans de nombreux pays y compris sur le continent Européen (voir l'importance d'une prise en charge de la période de transition entre la formation et l'emploi défendue par l'OIT) . Elle a souligné le rôle majeur que doivent jouer les partenaires sociaux et les États.

Six exemples (voir ci-dessous) ont été choisis par la CES et six par le patronat, ces derniers donnant lieu à une intervention syndicale contradictoire. Plusieurs d'entre eux ont été présentés de manière conjointe syndicats-patronat, en fonction de la nature du dialogue social dans les divers pays (Danemark, Suède par exemple), d'autres ont constitué une négociation en soi car il n'était pas question d'accepter certaines expériences outrancières de Business Europe, dénaturant le droit du travail et les droits sociaux des jeunes. De son côté, la France a choisi de présenter l'accord récent sur

le contrat de génération signé par l'ensemble des organisations syndicales et patronales.

**L'emploi en Suède** : Rappelons que le modèle suédois date de 1938. Il a institué un système fondé sur les négociations collectives sans intervention de l'État en matière de réglementation du marché de l'emploi. En 1970 le passage par la législation est devenu possible mais n'est pas obligatoire ; ainsi les accords peuvent se substituer à la loi. C'est le cas de l'exemple présenté dans le secteur de la métallurgie et de la chimie. L'objectif de l'accord est double : sauvegarder l'activité industrielle et développer de nouvelles compétences dans un contexte de crise économique et d'augmentation du chômage des jeunes.

L'accord cadre récent porte sur 15 000 jeunes de moins de 25 ans et s'appuie sur l'évaluation conduite par le bureau de chômage et sur la région sud du pays. Le stage en entreprise est d'une durée de 12 mois. Il est rémunéré à 75% de celle du salaire minimum (accord national du secteur professionnel) auquel s'ajoute la rémunération de 16 semaines de formation payée à 25%. Il n'y a aucune aide de l'État. Ce stage donne lieu à évaluation et certification. Il concerne les jeunes qui entrent dans l'emploi et les salariés en reconversion mais ne débouche pas sur un CDI. 1 200 salariés sont d'ores et déjà concernés (IF Métal groupe Volvo) et le secteur de la Santé (sous gouvernance locale) s'en est saisi compte tenu des 420 000 emplois à créer d'ici 2020. Pour l'heure, il n'y a pas encore d'évaluation sur l'insertion durable dans l'emploi.

**La formation au Portugal** (syndicat UGT-P) : Dans le contexte d'austérité actuelle, un nouvel accord sur la formation professionnelle vient d'être négocié, le passeport emploi. L'UGT-P ne l'a pas signé. Il s'agit d'un stage en

entreprise de 6 à 9 mois accompagné d'une formation professionnelle de 50 heures donnant lieu à certification. La rémunération est de 400 euros à laquelle s'ajoutent une couverture accident et des indemnités de transport payées par l'entreprise. Elle bénéficie d'un bonus social (exonération) si elle fournit au jeune, à la fin du stage, un emploi pour deux ans considéré comme un emploi permanent. 72,3% des jeunes concernés actuellement trouvent un emploi dans les trois mois mais pas majoritairement dans l'entreprise de leur période de stage.

**Partenariat école/entreprise en Tchéquie** (employeurs secteurs gaz / énergie) : Malgré de forts besoins (6000 ingénieurs d'ici 2020) dans le secteur du nucléaire, la Tchéquie ne parvient pas à recruter. Le constat d'une méconnaissance de ces métiers, d'un déficit en matière d'orientation a conduit au renforcement de partenariats entre les universités, l'enseignement scolaire et les entreprises. 13 écoles ont été sélectionnées selon trois critères (champ disciplinaire, proximité géographique des centrales électriques, vivier de 500 étudiants minimum). Un programme d'information vers 140 000 jeunes d'une part et en direction des professeurs de mathématiques, de physique et technologie a été élaboré, ainsi que des dotations matérielles vers les écoles. C'est une contractualisation entreprises / écoles / universités dans laquelle l'État n'intervient pas. Aucune politique publique de valorisation de l'enseignement professionnel n'existe dans ce pays.

**La transition au Danemark** (présentation conjointe syndicat /employeur) : Le modèle danois remonte à 1999 après des grèves importantes qui ont donné lieu à la création d'une pratique de régulation du marché de l'emploi exclusivement organisée par les négo-

ciations collectives. L'État n'intervient pas, les syndicats ont une quasi obligation de paix sociale en dehors des périodes de négociation. Les accords concernent tous les salariés mais l'application dépend beaucoup des syndicats, aussi le taux d'affiliation syndicale atteint 76%, en baisse cependant aujourd'hui. Il n'y a pas de garantie d'emploi, le licenciement est facilité, c'est la flexisécurité !

Les exemples en matière de transition des jeunes vers l'emploi s'appuient sur le système de formation duale, considérée comme le meilleur amortisseur aux effets de la crise.

**La formation professionnelle (VET)**, qui a nécessité une réforme de l'orientation, n'est pas considérée comme une voie de remédiation, elle n'a pas de fonction " sociale ". Elle se fait aux 2/3 en alternance sur 4 ans dont 2 en entreprise. Ceci facilite la transition école/emploi et améliore l'employabilité immédiate à l'embauche. Cela suppose un partenariat étroit entre les entreprises, les centres de formation et les universités. Les apprentis ou stagiaires sont sélectionnés suite à un bilan de compétences et les entreprises sont tenues d'offrir une formation de qualité.

Les jeunes sont couverts par les conventions collectives comme des salariés ordinaires. Les partenaires sociaux sont partie prenante dans la définition des cursus qui doivent être en prise avec les besoins du marché. Cela concerne tous les niveaux de qualification.

En dehors de la thématique sur l'entrepreneuriat des jeunes chère au patronat, les exemples en matière de formation, de transition et d'accompagnement dans l'emploi, la question de la garantie jeunesse sont des éléments qui pourront servir d'appui à nos revendications européennes lors des deux prochaines négociations.

Prochaine étape, la reprise de la négociation plénière le 20 novembre.

## Conférence du CSEE 26-28 novembre 2012

**" Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité ". Tel était le thème autour duquel se sont retrouvés les délégués à la Conférence du CSEE tenue à Budapest fin novembre en présence de Bernadette Ségol (présidente de la CES) notamment. Cette dernière, au delà du rappel des origines de la crise actuelle et de ses conséquences en particulier sur le chômage des jeunes, a insisté sur la réussite de la journée du 14 novembre dernier (pour laquelle la Cgt a joué un rôle moteur) montrant ainsi la force du syndicalisme européen.**

Les diverses interventions ont mis en évidence, une nouvelle fois, les conséquences des politiques des gouvernements construites sur l'austérité sur l'éducation et la formation. Ainsi, si l'Europe peut s'enorgueillir d'avoir un système éducatif allant du primaire au supérieur, il faut noter la frilosité des investissements publics en ces domaines dans l'ensemble des États qui ne sont pas sans conséquence pour les conditions de travail des personnels. C'est lors de ces débats réduits *a minima* que nous sommes intervenus pour présenter la mise en place par notre fédération de l'observatoire des conditions de travail puis celle des sentinelles du travail et que nous avons rappelé nos exigences en matière de formation professionnelle initiale et tout au long de la vie.

Dans ce cadre, Susan Hopgood, présidente de l'Internationale de l'Éducation (IE), a rappelé les orientations adoptées au Cap, insistant sur l'importance de l'éducation pour le développement humain durable.

Il faut donc, et les diverses résolutions votées souvent à l'unanimité au cours de cette Conférence l'ont validée, conduire une bataille politique et pro-

fessionnelle en favorisant le dialogue social avec les employeurs.

Ces remarques montrent que, malgré les références aux luttes européennes, le combat syndical n'est pas priorisé et que le CSEE, comme d'autres instances internationales, semblent préférer le lobbying.

Si la Conférence a acté la reconduction des thèmes de travail déjà engagés tout en notant que ce programme était soumis aux aléas politiques des années à venir, retenons que des résolutions " urgentes " ont été votées à l'unanimité concernant : la Grèce notamment où plus de 1500 écoles ont été fermées, où 10 % d'enseignants ont été licenciés, et qui pour les autres voient leur rémunération amputée de 40 %, mais également la Turquie où depuis les manifestations de février dernier 66 syndicalistes sont emprisonnés, certains déjà condamnés à de lourdes peines, d'autres en attente de leur procès. Retenons aussi et surtout qu'une délégation a participé au rassemblement des syndicats devant le parlement pour condamner la proposition d'un parlementaire d'immatriculer les juifs hongrois !

Pour conclure, nous pouvons, au sortir de cette Conférence, espérer un renforcement des liens entre le CSEE et la CES pour une meilleure prise en compte des enjeux de l'éducation et de la formation dans les processus de construction des citoyens, des salariés.

Enfin, saluons Christine Blower élue à la présidence du CSEE, mais toujours dans des process que seuls les initiés connaissent, mais aussi la reconduction d'Odile Cordelier (Snes - Fsu) à une vice-présidence et celle de Catherine Hemet (Unsa éducation) représentant la France au sein du comité exécutif.

## ÉDITO

Depuis le dernier "Lien" de septembre, on ne peut pas dire que la situation économique et sociale se soit bien améliorée dans notre pays. Au contraire pourrait-on dire ...

Sans oublier la nouvelle augmentation conséquente du chômage, je voudrais m'arrêter sur le fameux "pacte de compétitivité" du rapport Gallois :

\* 20 milliards de crédits d'impôts pour les grands patrons qui s'ajoutent aux 170 milliards d'exonération annuelle

\* 10 milliards de nouvelle réduction des dépenses publiques c'est-à-dire moins de fonctionnaires, moins de services publics, moins de dépenses sociales, moins d'assistance pour les plus démunis,...

\* Hausse de la TVA pour tous (7 milliards payés principalement par les petits revenus). La TVA sociale de Sarkozy était sortie par la porte, elle vient de rentrer par la fenêtre !

Les patrons obtiennent rapidement satisfaction ! Il n'y a qu'à voir le sourire de Laurence Parisot quand l'annonce a été faite : elle a dit d'ailleurs qu'elle se sentait entendue. Ce serait bien si les salariés, les chômeurs, les retraités l'étaient aussi.

On accrédite toujours l'idée que c'est le coût du travail qui pèserait sur les performances des entreprises. La France souffre avant tout d'un coût exorbitant du capital. Les dividendes versés aux actionnaires depuis plusieurs années ont progressé nettement plus vite que les salaires et que la production. La baisse du pouvoir d'achat des salariés et des retraités serait, selon nos grands experts es-économie, le principal levier du redressement industriel. Voir à ce sujet ce que produisent les baisses massives des salaires et des pensions en Grèce, en Espagne, au Portugal pour constater ce que don-

nent ces mesures. S'attaquer aux revenus des ménages, dans une économie où le principal moteur de la croissance reste la consommation intérieure, c'est un peu comme se tirer une balle dans le pied. Ce qui tue l'industrie et la croissance, n'est nullement la concurrence des pays à bas salaires, mais le niveau excessif de rentabilité exigé d'entreprises considérées d'abord comme des actifs financiers plutôt que comme des éléments d'un système productif.

Loin donc d'améliorer la compétitivité de l'économie française, le pacte, à l'instar du traité Européen signé début octobre, ne résoudra aucun des maux auxquels est confrontée notre industrie et pourrait bien nous plonger durablement dans le marasme.

Le Medef s'attaque aussi aux retraites complémentaires (nous, retraité(e)s, sommes directement visé(e)s). Rien ne l'arrête...

\* une revalorisation moindre des pensions pendant 5 ans, voire l'absence de revalorisation pendant 3 ans,

\* une augmentation importante du salaire de référence qui aurait pour conséquence une baisse significative du nombre de points acquis chaque année,

\* un durcissement des conditions de reversions (taux à 54 % au lieu des 60 % actuels ou bien encore âge minimum porté à 60 ans pour l'Arrco)...

\* un recul de l'âge pour bénéficier de sa retraite

Malgré tout, les ripostes s'organisent même si c'est souvent difficile.

Que ce soit le 30 septembre, les 9 et 11 octobre ainsi que l'action européenne (une première) du 14 novembre, les salariés, les retraités, les chômeurs n'ont pas l'intention de se laisser presurer.

Le 14 novembre a été l'occasion de clamer haut et fort notre refus, à

l'échelle de l'Europe, de l'austérité. Dans les manifs, là aussi, j'ai vu beaucoup de retraités. La nocivité de l'austérité commence à faire son chemin en Europe de Rome à Athènes, de Madrid à Lisbonne, de Berlin à Paris.

La CGT vient de décider d'une journée d'action le 13 décembre prochain. Alors que les enjeux de la période sont forts, il est important pour nous d'avoir un état d'esprit volontariste et offensif face à l'offensive du patronat et du MEDEF. La priorité sera de s'adresser à ce MEDEF par des actions originales, visibles pour qu'elles soient relayées médiatiquement.

Enfin, dès janvier, l'UCR CGT va lancer une grande campagne sur la baisse du pouvoir d'achat des retraités. Nous devons y prendre toute notre place.

► Par Gérard CORNELOUP

Sec. G1 de la SNR CGT Educ'Action

Hommage à Gérard MANDVILLE

Homme engagé, Gérard l'a été jusqu'à la dernière limite.

C'est un Humaniste d'une grande sensibilité qui vient de nous quitter.

Membre de la direction de l'UFR, toujours à l'écoute des autres, il a su apporter à cette organisation une expérience militante particulièrement subtile (ou clairvoyante).

Il nous manque déjà à l'UFR.



# Les services publics

Les services publics : éducation, formation, santé, avec sécurité sociale et hôpitaux, transports en commun, courrier, sécurité, énergie, services de proximité... ont été conquis de hautes luttes (1936, 1945, 1968, 1981...) et symbolisent des avancées significatives comme les droits sociaux, syndicaux, citoyens inscrits dans les constitutions de 1946 et 1958.

Ils assurent, stimulent le développement de l'activité économique (de nombreuses entreprises étrangères s'installent dans notre pays par rapport à ce potentiel). Ils sont remis en cause, privatisés en tout ou partie, "abandonnés" aux tenants du libéralisme soucieux de satisfaire les marchés financiers.

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui vise la restriction de l'intervention publique en territoire est une offensive idéologique contre les services publics et leurs agents. Elle oppose les salariés du public et ceux du privé et favorise les financements public-privé qui privilégient la rentabilité financière plutôt que de répondre aux besoins sociaux.

La CGT est à la pointe du combat pour défendre les services publics en réponse à l'aspiration des citoyens.

Le 30 septembre, 80000 manifestants ont défilé à Paris à l'appel de 60 organisations dont la CGT contre l'austérité imposée par le TGSE qui dicte aux pays européens des politiques de régression sociale.

La Confédération Européenne des Syndicats (CES) a lancé un appel rompant avec la logique de "concurrence libre et non faussée" et a adopté un projet de contrat social Européen, adressé aux dirigeants de l'U.E. :

*"des politiques qui améliorent les conditions de travail, assurent des salaires justes, l'égalité de traitement, un véritable dialogue social, des droits syndicaux et autres droits humains, des services publics de qualité, la protection sociale, des services de santé et des régimes de pension justes et durables, ainsi que sur une politique industrielle favorisant une transition vers un modèle de développement durable.*

*De telles politiques contribueront à développer la confiance des citoyens dans leur avenir commun... Pour réaliser un nouveau contrat social réel il faut la participation effective des syndicats et de l'ensemble des partenaires sociaux dès le stade de l'analyse, du diagnostic...*

*Et aussi de rappeler la nécessité de mettre fin à la privatisation des services publics, des salaires décents pour tous pour contribuer à la croissance et à la demande intérieure, des garanties pour les jeunes pour l'accès à l'emploi...*

*La lutte contre le développement des emplois précaires comme nécessité immédiate au sein de l'UE... "*

À son appel, des manifestations organisées par les syndicats nationaux ont eu lieu le 14 novembre dans 23 pays européens contre l'austérité et pour l'emploi, la solidarité entre les peuples.

Récemment le 2e Forum Syndical Européen (FSE), réuni à FLORENCE (syndicats, associations, réseaux altermondialistes, partis de la gauche) a tracé un nouveau chemin de convergence antilibérale avec l'objectif d'aboutir à la constitution d'un Front Social Européen.

Dans ce combat solidaire, il s'agit de notre avenir à tous mêlant intimement toutes les générations.

Parmi les droits à protéger et surtout à étendre, le droit aux soins liés "à la perte d'autonomie". Celle-ci apparaît avec la progression de la durée de vie, due notamment aux avancées de la science, à notre système de protection sociale, de prévention des maladies, et ce, malgré la détérioration des conditions de travail.

La santé au travail est un combat incontournable. La "perte d'autonomie" est une nouvelle donne de notre temps qui doit être prise en compte par la collectivité, la sécurité sociale.

Il faudrait donner une autre orientation que celle de la financiarisation de l'économie. Il est urgent de s'attaquer "au coût du capital", en un mot à la dictature des marchés financiers. Seule une politique de plein emploi peut générer les moyens d'une croissance capable d'assumer les besoins de la société d'aujourd'hui et de demain.

**La CGT, notre fédération et son UFR, revendiquent le droit aux soins induits par la "perte d'autonomie".**

**Dans notre pays, comme dans d'autres pays d'Europe, nous luttons pour créer le rapport de force nécessaire à une autre Europe sociale et solidaire. Toutes les générations sont concernées par ce combat.**

► Par Albert NALLET

Membre de la CE de l'UFR

Collectif international de l'UCR

## Aide ménagère à domicile (AMD)

**Cette prestation sociale, financée par des crédits sociaux interministériels, a été arbitrairement supprimée en 2009 sous le prétexte de la perspective d'une réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie.**

Plus de 33 000 bénéficiaires, pensionnés directs ou dérivés, ont ainsi perdu tout droit à une aide en cas de perte légère d'autonomie.

Immédiatement la CGT et les autres organisations syndicales (OS) ont revendiqué le retour d'une aide destinée à prévenir une dépendance plus lourde et demandent un crédit de 25 millions d'euros.

Face à l'abandon de la réforme dite de la " dépendance ", dans la perspective des élections présidentielles, et sous la pression des OS, l'ancien gouvernement a inscrit 10 millions d'euros au PLF 2012, sans signer le décret d'application.

Dès la mise en place du nouveau gouvernement, les OS ont demandé la signature du décret et le versement des 10 millions. Même si l'année 2012 n'est pas une année pleine, le reliquat devrait être reversé en 2013 et s'ajouter à la prestation de 2013.

L'accord a été donné et le décret signé en juillet 2012 (n° 2012-920). Il a été suivi d'arrêté le 25 septembre 2012 et une circulaire le 10 octobre 2012 qui en fixe les modalités.

Les OS décident d'en confier la mise en œuvre à la CNAV, établissement public qui garantit un déploiement uniforme sur tout le territoire et possède un important réseau social.

L'aide apportée par l'Etat est une prise en charge financière partielle qui sera fonction de plusieurs critères et comprend deux volets :

- **le plan d'aide personnalisé** (action favorisant la sécurité à domicile, les sorties, un soutien ponctuel en cas de retour d'une hospitalisation)
- **l'aide habitat cadre de vie** : aménagement du logement.

### Bénéficiaires :

- 1) être âgé d'au moins 55 ans,
- 2) avoir le statut de :
  - fonctionnaires retraités de l'État dont la pension doit être le régime principal,
  - d'ouvriers d'État,
  - ayants-cause (veufs et veuves non remariés) titulaires d'une pension de réversion (si pas déjà une prestation de même nature).
- 3) état de dépendance assimilé aux groupes GIR 5 (personne relativement autonome mais aide pour toilette, repas, entretien) et GIR 6 (autonomie dans les actes courants de la vie)
- 4) non cumul avec des aides équivalentes : APA, AAH ou PCH.
- 5) ressource du retraité.

L'aide de l'État est au maximum de 90% si une personne seule touche moins de 807 € et un couple 1 403 €, et au minimum de 64% pour une personne seule qui touche plus de 1102 € et un couple 1 758 €, un plafond maximum a été fixé à 3 000 €.

La mise en œuvre du dispositif est confiée à la branche retraite du régime général. Les dossiers peuvent être envoyés dès maintenant à la Caisse d'assurance Retraite et de Santé du travail de son domicile dont le service d'information est le 39 60.

**Pour plus d'informations vous pouvez aussi contacter l'UFR au 01 55 82 76 10.**

La sortie de ces textes est donc une victoire importante des salariés contre les entreprises marchandes qui lorgnent sur la gestion des activités sociales mais nous devons nous battre pour améliorer le dispositif et obtenir une affectation de crédits d'au moins 30 millions d'euros qui permettrait d'augmenter ce nombre actuel de bénéficiaires nettement insuffisant.

**À NOUS DE LES GAGNER !**

► Par Alice BERNET CE de l'UFR





---

➤ PRÉVOYANCE  
DES BRANCHES  
PROFESSIONNELLES

---



un  
assureur  
dédié



**GRUPEMENT NATIONAL DE PRÉVOYANCE**



29 boulevard Edgar Quinet ➤ 75014 Paris  
Tél : 01 43 55 77 77 ➤ [www.gnp.fr](http://www.gnp.fr)